

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2018

---

ORGANISMES EXTÉRIEURS AU PARLEMENT - (N° 840)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL77

présenté par  
M. Wasserman, rapporteur

-----

### ARTICLE 39

Rédiger ainsi les alinéas 2 et 3 :

« 1° Au début du premier alinéa, est ajoutée la mention : « I. – » ;

« 2° Sont ajoutés deux alinéas ainsi rédigés : »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.